

LA JUSTICE

1. Étymologie et définition

Justice — du latin *jus, juris* : le droit. La justice désigne à la fois une **vertu** (une qualité morale de la personne), un **principe** (qui fonde les rapports sociaux) et une **institution** (l'appareil d'État qui rend la justice).

2. Les trois sens du mot « justice »

Sens	Définition	Domaine
Justice morale	Vertu qui guide nos choix personnels et les rend légitimes , moralement bons	La morale individuelle (voir la fiche sur le <i>Devoir</i>)
Justice sociale	Principe qui guide la vie en société et qui est à l' origine du Droit . L'égalité, l'équité, la laïcité, la démocratie peuvent être des principes de justice au fondement d'une société.	La vie sociale, les institutions
Justice-institution	Le pouvoir judiciaire : tribunaux, juges, lois pénales. Domaine de la légalité . On parle ici de justice punitive : la capacité qu'a un État à forcer les citoyens à obéir aux lois.	Le Droit, l'État (voir la fiche sur l' <i>État</i>)

3. Repères conceptuels

Légal vs légitime

- **Légal** = « juste » au sens **juridique** : ce qui est conforme à la loi écrite, ce qui est permis ou interdit par le **Droit**.
- **Légitime** = « juste » au sens **moral** : ce qui est conforme à la **morale**, à la conscience, à un principe de justice.

=> une norme, une règle, peut être **légale mais illégitime** (lois ségrégationnistes, lois esclavagistes...); un comportement peut être opposé à une norme, donc **illégal, mais légitime** (cacher des Juifs pendant l'Occupation). C'est l'écart entre les deux qui rend possible la question : *peut-il être juste de désobéir à une loi injuste ?* [c.f. *Le Criton* : la condamnation à mort de Socrate est *légale*, conforme au droit athénien, mais est-elle *légitime*, juste au sens moral ?]

	Le Droit	La morale
Forme	Lois écrites (codes civil, pénal, etc....)	Règles non écrites , transmises par l'éducation
Portée	Commune à tous les citoyens	Plurielle : plusieurs morales coexistent
Détermine	Ce qui est légal , conforme à la loi	Ce qui est légitime , conforme à la morale

Pour aller plus loin : étudier la fiche complémentaire *PEUT-IL ÊTRE JUSTE DE DÉSOBÉIR AUX LOIS ?*

Égalité vs équité

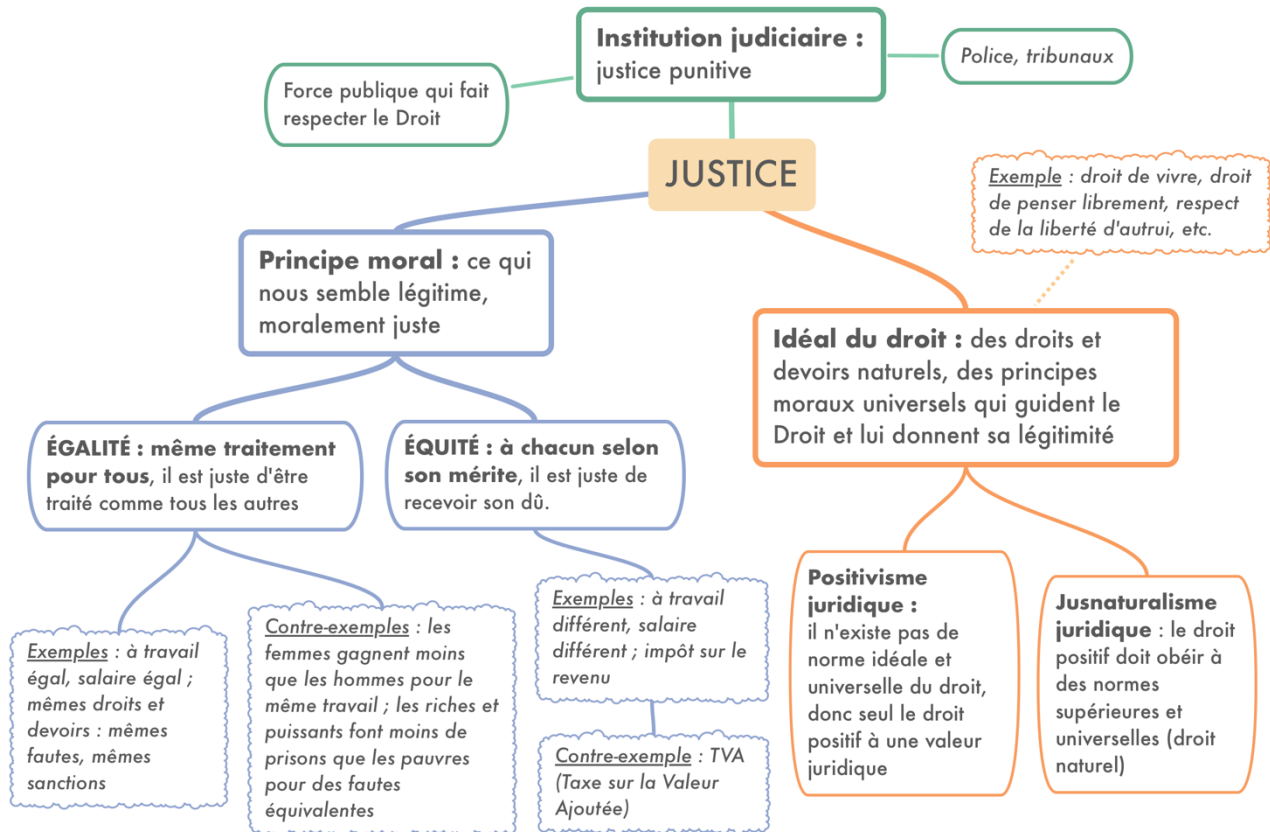
- **Égalité** : valeur morale, principe de justice qui recommande de traiter également chacun (= à **chacun la même part**). Exemple : le droit au respect, la répartition des parts d'un gâteau....
 - Aristote nomme ce type de principe de justice : **justice commutative**. Elle instaure une *égalité arithmétique* entre les choses, par exemple dans les rapports marchands : les biens échangés doivent être égaux pour que l'échange soit juste.
- **Équité** : valeur morale, principe de justice qui recommande de traiter les gens équitablement (= à **chacun son dû**). Exemple : le salaire, les notes.
 - Aristote nomme ce type de principe de justice : **justice distributive**. Elle repose sur une *égalité proportionnelle* : à **chacun ce qui convient**. « *Ce qui convient* » ce comprend en deux sens : **1.** Nous devons être traités selon notre **mérite** (par exemple : le salaire doit être proportionnel à l'effort fourni), et **2.** Nous pouvons recevoir plus selon nos **besoins** (par exemple : une population défavorisée mérite plus d'efforts de la part de l'État).

Pour aller plus loin : étudier la fiche complémentaire *LES THEORIES DE LA JUSTICE SOCIALE*

4. Grandes thèses sur la justice

Auteur	Thèse sur la justice
Socrate / Platon (<i>Criton</i>)	La justice est un absolu moral : il ne faut jamais commettre l'injustice, même pour répondre à une injustice subie.
Calliclès (<i>Gorgias</i> , Platon)	La justice des lois est une convention de faibles ; « selon la nature », il est juste que le plus fort l'emporte .
Pascal (<i>Pensées</i>)	La justice de fait n'est qu'un rapport de force : faute de pouvoir rendre la justice forte, « on a fait que ce qui est fort fût juste ».
Aristote (<i>Éthique à Nicomaque</i>)	La justice est une vertu — la « vertu complète » — qui consiste à rendre à chacun son dû.

5. Synthèse



Définitions :

- **Droit positif** : lois en vigueur dans les différentes sociétés, qui ont donc été instituées par les hommes. **Exemples** : les lois qui autorisent l'avortement en France ou qui l'interdisent en Équateur.
- **Droit naturel** : lois universelles et intemporelles, relatives à la nature de l'homme. **Exemples** : le droit naturel à avoir une vie décente, à la liberté, etc. (et plus généralement les droits de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen*).

« Le droit positif repose sur le droit naturel, qui lui sert tout ensemble de fondement, de mesure et de limite. La loi suprême de toute loi positive est qu'elle ne soit pas contraire à la loi naturelle ». Victor Cousin, *Du Vrai du Beau et du Bien* (1836).